

9 février 2005
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Groupe de travail présession
de la trente-troisième session
5-22 juillet 2005

**Liste des questions soulevées dans le cadre
de l'examen des rapports périodiques**

Irlande

Introduction

qui concerne des domaines autres que l'emploi, et préciser si la Convention a été invoquée devant un tribunal.

4. Le rapport indique qu'un engagement a été pris pour « instaurer un cadre de référence en matière de statistiques sociales et de l'égalité » (par. 3.6.3). Veuillez préciser où en est la mise en œuvre de cet engagement et indiquer les résultats obtenus en ce qui concerne la mise en place d'un meilleur cadre pour l'application des politiques dans tous les domaines couverts par la Convention.

Enseignement et stéréotypes

5. Selon le rapport, un Groupe pour l'égalité des sexes a été créé par le Ministère de l'éducation et de la science en vue de « coordonner et de suivre l'intégration, dans tous les domaines du système éducatif, d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes » (par. 10.3). Veuillez décrire la façon dont les obligations incombant au Gouvernement en vertu de la Convention ont été prises en compte dans la formation et comment la formation des « principaux acteurs » (par. 10.12) a facilité l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les domaines du système éducatif.

6. Le rapport indique qu'un ensemble d'initiatives ont été prises en vue d'offrir de meilleures chances d'éducation aux femmes défavorisées, aux victimes de violence et aux jeunes (par. 10.6 à 10.9 et 10.40 à 10.50). Veuillez donner des renseignements sur la portée de ces programmes et leurs incidences sur les femmes défavorisées.

7. Le rapport indique que la répartition des admissions par domaine d'étude reste fortement différenciée selon les sexes (par. 10.31). Veuillez décrire l'évolution constatée depuis le dernier rapport en ce qui concerne l'admission des étudiantes dans les domaines d'étude non traditionnels et indiquer si des objectifs assortis d'échéances ont été établis pour accroître le nombre

de cette démarche ont été évalués, si des lacunes ont été recensées et quelles solutions ont été apportées.

10. Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a noté dans son rapport que le nombre global des viols signalés continue d'augmenter et que, malgré les mesures prises pour faire face à cette situation, on demeure très préoccupé de l'application de la loi et du fonctionnement de la justice pénale en matière de viol et de violences sexuelles (E/CN.4/2003/75/Add.1, par. 1686). Le rapport a aussi indiqué que le Ministère et le Ministre de la justice, de l'égalité et de la réforme législative peuvent communiquer à titre d'information à l'Institut des études judiciaires des formations dispensées sur la violence à l'égard des femmes, mais il n'est pas à même d'encourager les juges à y partici

Emploi

14. Il est indiqué dans le rapport que si la loi sur l'égalité en matière d'emploi a été adoptée en 1998, les exceptions à son application rendent problématique la levée de la réserve que le Gouvernement a formulée au sujet de l'article 11 (par. 11.1.5). Veuillez donner davantage de précisions sur ce qui motive le maintien de ces exceptions, les progrès accomplis dans leur examen et les mesures prises pour lever la réserve.

15. Bien que la loi de 1998 relative à l'égalité en matière d'emploi assure une protection contre les disparités en matière de rémunération pour un travail de valeur égale, il est indiqué dans le rapport que les écarts de rémunération entre les sexes en Irlande étaient de 15,5 % en 1997 et de 14,7 % en 2000 (par. 11.9). Il y est également indiqué que le Département de la justice, de l'égalité et de la réforme de la législation a lancé et financé un certain nombre d'initiatives visant à éliminer ces

préciser si le programme national de lutte contre le racisme tient compte des problèmes de ces groupes et, en ce qui concerne les femmes réfugiées, indiquer leur nombre et préciser si des lois ou des mesures leur permettant d'invoquer la persécution fondée sur le sexe pour demander asile ont été adoptées.

27. Le rapport fournit peu d'informations sur la situation des femmes âgées. Veuillez donner une vue d'ensemble de cette situation, considérée en particulier sous l'angle économique. À cet égard, indiquez comment le fait que les femmes n'ont un emploi rémunéré que pendant un nombre limité d'années, à cause de leurs charges familiales et maternelles, se traduit pour elles en termes de droits à pension, de protection sociale et d'assurance-maladie et quelles mesures ont été prises pour remédier aux effets négatifs de cette situation.

Famille et statut personnel

28. Le rapport appelle l'attention sur le projet de loi relatif au droit de la famille (par. 16.2). Veuillez fournir des informations sur les chances que ce projet a d'être adopté et sur son contenu. Veuillez indiquer en particulier si le progooirntim'zut'z)njb)'joq(ucz4y)ijo'qpmVcc)ljoè4pbzGqz4pbmVOMOT4)t'z)njb